



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Officines

Question écrite n° 10112

Texte de la question

M Jean-Marie Bockel appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des jeunes pharmaciens récemment installés. La plupart d'entre eux ont acheté leur officine en se basant sur un plan de financement précis calculé à partir d'un chiffre d'affaires tenant compte du taux de marque qui était alors de 33,44 p 100. Ils risquent aujourd'hui d'être confrontés à des difficultés financières dont la réalité a été prise en compte lors de la publication de l'arrêté du 12 novembre 1988 par l'annonce du déblocage d'un crédit de 100 MF spécialement prévu pour aider ces jeunes pharmaciens. Dans le cadre de la négociation actuellement engagée avec les représentants de la profession et qui a conduit à la mise en place de groupes de travail, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour l'utilisation de ces crédits.

Texte de la réponse

Reponse. - La baisse de deux points du taux de marque applicable aux spécialités remboursables a été rendue nécessaire par l'accroissement de 14 p 100 de la consommation pharmaceutique en 1988. Les premiers résultats observés en 1989 confirment cette tendance. D'une manière générale, le revenu des officines est en progression, du fait de l'évolution rapide de leur chiffre d'affaires ; les pharmaciens disposent ainsi de revenus qui augmentent à un rythme sensiblement supérieur à celui du coût de la vie, et sont placés dans une situation favorable par rapport à beaucoup d'autres catégories sociales, notamment les salariés. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, afin d'analyser les questions relatives à la pharmacie d'officine. Les syndicats représentatifs de la profession et le Conseil national de l'ordre des pharmaciens participent à ces groupes de travail, qui étudient notamment l'exercice professionnel, le mode de rémunération des pharmaciens, ainsi que les problèmes liés au monopole pharmaceutique et à la concurrence avec les autres circuits de distribution.

Données clés

Auteur : [M. Bockel Jean-Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10112

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 946